

TARIF EN VIGUEUR AU 01/02/2024 (HTVA)

Horaires

	Général	Congés de la construction
Centrale	6h30 - 15h00	6h30 - 15h00
Chargement	6h30 - 16h30*	6h30 - 15h00
Versage	6h30 - 16h30*	6h30 - 15h30
*Fermeture du s	ite	

VERSAGE DE DECHETS

BETON (code déchet 17 01 01)	€/tonne
Non armé sans élément étranger	GRATUIT
Non armé avec sable ou - de 10 % de fines	4,35€
Non armé + max 25% de terre	11,50€
Armé sans élément étranger toutes dim.	8,90€
Armé avec sable ou - de 10 % de fines	13,10€
Armé + max 25% de terre	16,00€
Hors catégorie (poteaux, hourdis, armatures flexibles, torons, précontraints,)	20,95 €

TARMAC (code déchet 17 03 02)	€/tonne
Tarmac sans élément étranger (sans goudron)	5,25€
Raclage (sans goudron)	5,25€

MIXTE (code déchet 17 01 07)	€/tonne
Mixte non terreux	11,95 €
Mixte terreux (+ de 25% de déchets inertes)	20,50 €

BOIS (de construction)	€/tonne
Bois de construction	75,00 €

<u>DECHETS VERTS</u>	€/tonne
Arbustes, déchets de taille et élagage, petites	66.00 €
racines et petites souches, troncs	66,00 €

CLASSE 2	€/tonne
Charge complète Classe 2	205,00€
	€/M3
Supplément Classe 2 < M ³ > dans déchets inertes	80,00€

ASBESTE-CIMENT (AMIANTE)	€/pc
Big-bag < 1 M ³ >	230,00€
Dépôt bag < pour ondulée> <230x110x30>	235,00€

TERRES EXCAVEES (code déchet 17 05 04)	€/tonne
Lot de terres de déblais < de 20M3 (avec	
maximum 25% de débris de construction	30,00€
provenant de terrains non suspects)	
Autres (Type 1 à 5 et polluées)	Prix sur
Adires (Type 1 a 3 et polidees)	demande

VENTE DE PRODUITS RECYCLES

<u>BETON</u>	€/tonne
0/8 - 0/31,5 - 0/63	7,45 €
31,5/63	8,45 €
8/20	11,95 €

<u>TARMAC</u>	€/tonne
0/31,5	5,00€

MIXTE	€/tonne
0/31,5 - 0/63 - 0/80	4,00€
0/14 Préscalpage	4,00€
0/31,5 Préscalpage	-2,50 €

STABICHAUX®	€/tonne
STABICHAUX ® 30 (2)	GRATUIT

AMENDEMENT DE SOL	€/tonne
VEGESOL ®10 (3)	17,50€

(CE) : Granulats de débris de démolition, à base de béton, tarmac, mixte recyclé marqué CE ou CE 2+. Nos fiches techniques sont disponibles sur simple demande. (1)(2): STABICHAUX® 10 (30): Grave de préscalpage calibre 0/14 (0/31,5) mm améliorée à la chaux. (3) : VEGESOL® 10 : AMENDEMENT de sol.

VENTE DE PRODUITS DE NEGOCE

<u>SABLES</u>	€/tonne
Sable jaune de remblais	12,00€

CONCASSES CALCAIRE	
Poussier calcaire 0/4	13,30 €
Concassé calcaire 2/8	27,15 €
Concassé calcaire 8/16	27,15€
Concassé calcaire 20/32	22,85 €
Concassé calcaire 0/32	13,60€

! Remorques :

- tonnage mini chargé : 1 tonne
- vous êtes responsable de votre MMA (Masse maximum autorisée)
- ! Ardoises fibrociment sans amiante non acceptées.
- ! Tonte de pelouse non acceptée en déchets verts.

Extrait des Conditions Générales de vente

Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne versée ou chargée en nos centres de recyclage. Le prix est déterminé par l'a pplication du tarif en vigueur au moment du versage ou du chargement. Le dient reconnaît avoir pu prendre connaissance du ta rif préalablement au versage ou au chargement. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui ofin la loi des parties. Les diffres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires. Tout moint, taxe ou autre sorme payer par la spit HUBLET en application de la ligislation et de la réglementaire à l'occasion ou du fait du versage ou du chargement, est à charge du dictent ces sommes peuvent être réclamées, même argès paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce derrier.
L'inconstitutionnalité ou l'illégalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement et extendée ne peut être opposée par le client pour faire obstacle au paiement. Le versage de madériaux de catégories différentes, montagement, entraite l'application du tarif le puis élevé à tout le chargement. La dimension du plus grand pollo cult angement entraine l'application du tarif le puis élevé à tout le chargement. La dimension du plus grand pollo cult dangement entraine l'application du tarif le puis élevé à tout le chargement. La prison du nonte moment du versage sans que le client puisse précendre à des indemnités. Le client est seul responsable de ses déchets, même après versage. Par le fait du versage, il déclame connaître la situation administrative exacte de la spri HUBLET et l'étendue de ses autorisations. Lois du pesage air et le l'étendue de ses autorisations. Lois du pesage à l'entrée, le client, en fonction de la reputation de la spri HUBLET au l'et l'étendue de ses autorisations. Lois du pesage à l'entrée, le client, en fonction de la vigueur (AGW 24/01/02 et AGW 14/06/01). Dans